L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, [illegible] — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1861. — G. F. WEYSSE, F. LIMET, E. DUFOUR, E. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] — Un lot de terre de valeur, comprenant l'îlet renfermé par les rues Ste Anne, du Maine, [illegible] et Cinquième, 2e District.
[illegible] Spear, devant la Bourse des Marchands — [illegible] de chevaux, une voiture et les harnais.
[illegible] A la Bourse des Marchands — Un terrain du St Jean et une esclave avec son enfant, pour le compte des premiers acquéreurs.
[illegible] F. Forstall, à la Bourse des Négociants — Terrain à un demi-îlet de l'Esplanade. — Aussi, [illegible] cordonnier.
[illegible] F. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins No 47 — Divers.
Par Francis Fernandez, 114 coin St Louis et Chartres — chaussures, pour hommes, femmes et enfants.
[illegible] F. Morphy, 47, rue des Magasins — Farine.

Politique Etrangère.

La proclamation du capitaine-général de l'île [illegible] est le premier acte d'une puissance européenne qui soit venu rompre le silence observé depuis plusieurs mois par les gouvernements européens à l'égard des affaires américaines. Ce silence a évidemment couvert des intrigues diplomatiques dont il est assez difficile, encore, de pénétrer clairement le sens.

Il se peut que le fond de cette proclamation n'ait [illegible] rapport aux relations de commerce légales avec les Etats Confédérés et les ports espagnols, les termes qu'emploie le capitaine-général comportent une reconnaissance implicite de la Confédération du Sud. Il, donne au Sud le titre d'Etats Confédérés, il reconnaît son pavillon et promet protection aux batiments qui [illegible] sous ce pavillon, en déclarant qu'ils seront expédiés régulièrement comme les navires de toute autre nation.

Que faut-il voir dans cet événement? En présence des avantages que leur en résultera... [illegible] dans la pratique sur les batiments marchands des Etats Confédérés sont admis dans les ports anglais et français, mais en la forme particulière toute spéciale, l'Espagne a-t-elle voulu simplement satisfaire une vieille rancune contre les Etats-Unis ou n'a-t-elle joué qu'un rôle d'entrée en scène dans un drame politique beaucoup plus profond et dont le premier acte devra bientôt se dérouler devant nous?

A l'appui de la première supposition, on peut citer le dernier paragraphe par lequel le capitaine-général avertit les consuls étrangers qu'il n'admettra aucune intervention de leur part. Il faut se rappeler que lors de la révolte des colonies espagnoles au Mexique et dans l'Amérique centrale, les Etats-Unis ont été les premiers à reconnaître l'indépendance des nouvelles républiques, sans attendre que la guerre fut finie. Depuis cette époque, le gouvernement des Etats-Unis a rarement laissé échapper une occasion de blesser l'orgueil castillan et, dernièrement encore, la presse du Nord protestait contre la reprise de possession de St Domingue par les Espagnols. La conduite du cabinet de Washington et celle de ses agents a, d'ailleurs, été de nature à indisposer le gouvernement espagnol à tous les points de vue. A toutes ces raisons politiques viennent s'en ajouter d'autres tirées de la conformité des institutions. Entre le gouvernement abolitioniste de Lincoln et le gouvernement confédéré, dont l'existence est liée à la nécessité de protéger l'institution de l'esclavage des noirs, l'Espagne, qui doit la prospérité de ses colonies à cette institution, ne saurait hésiter à donner ses sympathies à ce dernier.

La reconnaissance définitive des Etats Confédérés, que fait présager ce premier pas, sera une œuvre de bonne politique de la part des ministres de la reine Isabelle. Elle établira pour l'avenir des relations amicales entre les deux pays et anéantira à jamais les projets de la flibusterie sur l'île de Cuba, car le Sud ne songera plus à encourager des tentatives d'affranchissement chez les Cubains.

Bien que nous trouvions des motifs suffisants pour regarder comme spontanée cette déclaration de la part de l'Espagne, et que nous sachions cette puissance assez chevaleresque pour ne pas craindre les conséquences d'un acte qu'elle considère comme juste et sans [illegible] risquer une lutte avec les Etats-Unis, cependant il nous est difficile de croire que ce soit un acte isolé et sans autre portée que l'admission de quelques navires marchands dans les ports de Cuba.

Une lettre écrite par un Américain qui se trouve actuellement en Europe, signale à l'horizon un nouveau nuage, dont l'ombre se projette déjà sur l'alliance anglo-française. Jamais les armements maritimes de ces deux puissances n'ont été poussés avec plus d'activité, ni sur une plus grande échelle, et l'absence même de raisons apparentes pour prévoir une rupture ne fait que donner un sens plus alarmant à ces préparatifs gigantesques. Comment la question américaine pourrait-elle devenir l'occasion ou le prétexte d'un différend entre deux nations qui ont le même intérêt à obtenir les produits des Etats Confédérés, c'est ce qu'on n'aperçoit pas à première vue. Cependant, on affirme d'une manière positive, que l'Angleterre a rejeté les ouvertures de la France au sujet d'une reconnaissance simultanée par les deux puissances des Etats Confédérés. D'un autre côté, on parle de promesses secrètes faites par Lincoln à l'Angleterre pour lui garantir l'approvisionnement de coton dont elle a besoin. Mais tout est vague et obscur dans ces intrigues souterraines de la diplomatie.

Au fond, la Grande-Bretagne et la France cherchent à tirer parti des circonstances et à obtenir des avantages commerciaux des Etats Confédérés, tout en évitant de s'aliéner les Etats Unis par une trop grande précipitation à reconnaître le Sud. Chacune de ces deux nations a de puissants intérêts à l'ouverture des ports du Sud, mais elles ont aussi à ménager d'autres intérêts résultant de leurs relations commerciales avec le Nord. De là une certaine hésitation apportée dans leur conduite. Cependant, comme l'époque est venue où il faut amener cette question du blocus à une solution et précipiter la crise, si crise il doit y avoir, il est à présumer que la France s'est entendue avec l'Espagne et que celle-ci s'est chargée d'attacher le grelot à la condition d'être soutenue par son alliée. L'Angleterre est-elle du complot ou les deux autres puissances agissent-elles pour leur compte? c'est ce que rien n'indique. Si la perfide Albion a joué un double jeu entre le Nord et le Sud, la France ne serait peut-être pas fachée de la démasquer, afin de la brouiller avec le Sud et de la priver de ses approvisionnements de coton ou de le lui faire acheter par quelque bonne concession du côté du Mexique ou ailleurs. Si cette supposition est fausse il y en a une autre qui se présente naturellement à l'esprit, c'est celle d'une entente entre les trois grandes puissances pour offrir leur médiation et en cas de refus, pour exiger l'ouverture de tous les ports du Sud en appuyant cette demande de la présence de trois flottes formidables qui rendraient la résistance impossible de la part de M. Lincoln.

Quoiqu'il en soit de toutes ces suppositions, nous accueillons avec joie la bonne nouvelle qui nous vient de Cuba, comme le voyageur accueille l'éclaircie dans un ciel sombre. La proclamation du capitaine-général va frapper d'étonnement les membres du cabinet de Lincoln. Il va falloir qu'on s'explique à Washington et l'explication sera chaude. Ce ne sera pas seulement le ministre espagnol qui y prendra part, les représentants de la France et de l'Angleterre ont des griefs accumulés à faire valoir et de la discussion naîtra une lumière qui fera sans doute apercevoir à Lincoln et à ses conseillers l'abîme qu'ils ont creusé autour d'eux.

LES SÉCESSIONISTES EN ANGLETERRE. — Nous empruntons le passage suivant à une correspondance publiée par le *Times* de New York et datée de Londres le 24 août:

Les nouvelles de la bataille de Bull Run sont tombées comme une étincelle sur la poudre parmi les agents sécessionistes ici et elles leur ont donné une activité surnaturelle. Tandis que notre crédit s'enfonce comme du plomb dans l'eau, ces actifs personnages écrivent des articles monétaires pour le *Times*, et infusent leurs idées dans l'article sur la cité de ce journal. Ils sont contentes les places de commerce du pays, cachérissant furieusement contre notre gouvernement pour des armes, et à ce qu'on croit sont sans succès. Ils ont de l'argent — et de l'argent comptant — il n'y a aucun doute, bien que je n'entreprenne pas de deviner à quelle source ils l'ont puisé et à quel concours. Ils ont pleine confiance même dans la reconnaissance et ont vraiment [illegible] leurs mesures pour cela. Et ce n'est pas là le pis.

Depuis quelques jours le bruit court qu'ils ont beaucoup à expédier un steamer armé avec une cargaison d'armes et de munitions pour les Etats du Sud. Ce steamer a reçu tranquillement son chargement sous la direction d'une maison de Liverpool engagée dans le commerce avec l'Amérique. Je ne connais pas les détails de l'affaire, mais on dit, ce matin, que le gouvernement anglais, quand on lui a demandé d'empêcher le départ du navire, a refusé d'intervenir — je ne sais sous quel prétexte.

Si cette histoire n'est pas vraie, elle le deviendra bientôt, car il y a dans les ports anglais plus d'un navire en armement qui portera le pavillon anglais jusqu'à ce qu'il ait échappé au blocus et débarqué sa cargaison et qui alors sera transformé en navire de guerre et corsaire dans la flotte du Sud.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES A L'ABEILLE.

(Dépêches de l'après-midi.)

Législature du Kentucky.

Louisville, 13 sept.— M. Houston, du comité des statuts révisés a présenté dans un rapport un bill pour prohiber et punir la rébellion dans l'Etat; ce bill a été mis à l'ordre du jour spécial.

D'après ce bill, les actes de guerre contre les Etats Unis, l'enrôlement de troupes pour les Confédérés, l'encouragement donné à ces enrôlements, la présence dans les rangs d'une compagnie destinée à joindre les Confédérés constitueront une félonie punie de [illegible] de prison. L'invasion du Kentucky par un de ses citoyens comme soldat confédéré est passible de mort. Les dispositions de ce bill seront appliquées dix jours après qu'il aura été passé.

La bataille de Summersville.

Parmi les noms des officiers fédéraux mentionnés pour leur conduite et leur courage, sont les suivants: généraux Rosencranz et Benham, colonels McCook, Lytle et Low; capitaines Hartsuff, Snyder et McMullen et major Burke.

Le rapport officiel de la bataille par Rosencrans est semblable au rapport publié hier. Il accuse 20 tués et 100 blessés de son côté; il dit avoir trouvé deux drapeaux et capturé quelques prisonniers et les équipages du camp abandonnés par Floyd.

Mouvement des Confédérés.

Pointe aux rochers, 13 sept.— On annonce que les Confédérés enlèvent les rails du chemin de Baltimore et Ohio et s'en servent pour étendre la voie sur le chemin d'Alexandrie à Loudon.

(DÉPÊCHES DE NUIT.)

De Richmond.

Mort de Wylie P. Mangum.

Richmond, 13.— M. Wylie Mangum, un des hommes les plus considérable de la Caroline du Nord, est mort samedi en cette ville.

Marchés de Richmond.— Le café à Richmond vaut de 38 à 45 cts la livre, l'article est rare. Le porc salé de 25 à 26 cts—; Le sel de Liverpool, $7 50 le sac, le blé, 90 cts; et le maïs 80 cts.

Les nouvelles des camps n'offrent aucun intérêt.

Veto du gouverneur Magoffin.

Louisville, 13 sep.— Le gouverneur Magoffin a apposé son veto sur les résolutions ordonnant l'évacuation du Kentucky par les Confédérés. Les résolutions ont été maintenues malgré le veto.

Le général McClellan.

Washington, 13 septembre— Le correspondant du *Times* à Washington a annoncé par dépêche qu'il y a une grande effervescence parmi les meneurs, par suite de l'emprisonnement des nègres fugitifs, par le général McClellan, jusqu'à ce qu'ils soient réclamés par leurs propriétaires.

Arrestations d'officiers et de membres de la Législature à Baltimore.

Baltimore, 13.— Le prévost marshall a arrêté, au point du jour, le maire Brown, Ros Wallace, Chas de F. Lawrence, S. Wallace et L. P. Scott, membres de la législature du Maryland, et les a envoyés au fort McHenry.

De New-York.

New-York, 13.— La police a saisi aujourd'hui des billets en blanc sur la banque de Pensylvanie, Virginie, et a emprisonné le graveur. La circulation du *National Zeitung* a été interdite.

Législature du Kentucky.

Louisville, 13.— La discussion sur le bill de rébellion présenté par M. Houston a été renvoyée à lundi.

Remplacement du général Frémont.

N. York, 13.— Le *Commercial Advertiser* dit que le général Frémont va être remplacé par le général Meigs.

Autres arrestations.

Baltimore, 13 septembre— M. May, membre du Congrès, et MM. Morfit et W. G. Harrison, membres de la Législature, ont, dit-on, été arrêtés. On rapporte aussi que Benj. O. Howard, le candidat de la paix, pour gouverneur, a été également arrêté, ainsi que Dennison Gairdner et le Dr Lynch, membres de la Législature pour le comté de Baltimore, et J. Hall, éditeur du *Baltimore South*. La Législature devait s'assembler mardi dernier.

Saisies dans le Nord.

New-York, 13 septembre— L'Alice Pinker, de Liverpool, appartenant en partie à des résidents d'Apalachicola et de Mobile, a été saisie à Sacket's Harbor (à baie de Sacket.)

Vingt quatre boîtes contenant des objets d'art et de curiosité, appartenant au commodore Tatnall, ont été également saisies.

Les malles dans le Missouri.

Washington, 13.— Le directeur général des postes a donné des instructions pour qu'aucune malle ne soit reçue sur le chemin de fer de St Joseph et Hannibal. On ne pense pas que ce service soit repris de si tôt.

CHASSEURS A PIED DU CAPITAINE ST PAUL. — Le *Pensacola Observer* annonce que la compagnie des Chasseurs-à-pied du capitaine St Paul a reçu l'ordre de se rendre en Virginie.

ARRIVÉE DE CANONS.— Une partie des pièces de gros calibre destinées à la défense de la Nouvelle Orléans sont arrivées hier matin de Richmond, sous l'escorte du capitaine Gayle, du 3e régiment de l'Alabama. Une autre partie est en route.

On lit dans le *Wanderer*, journal publié à Covington, Louisiane:

1er District— Quel sera notre représentant? Nous entendons parler de RUFUS DOLBEAR, de la Nouvelle Orléans, qui a probablement écrit plus que personne dans le Sud pour fixer l'attention publique sur les dangers de l'abolitionisme,— comme de l'homme exigé par les circonstances.

Lettre du capitaine du Sumter.

Le capitaine du *Sumter* avait envoyé à la Nouvelle-Orléans une de ses prises, la goëlette *Abby Bradford*, dans l'espérance qu'elle pourrait éluder la vigilance des croiseurs, mais il paraît que la goëlette a été prise par les fédéraux, et ils ont trouvé à bord la lettre qu'écrivait le capitaine du *Sumter* à son supérieur ici. Voici cette lettre, qui a été publiée dans les journaux du Nord:

Steamer des E. C. *Sumter*, Puerto Capello, Venezuela, 20 juillet 1861.

Monsieur,— Ayant capturé une goëlette de faible tirant d'eau, que j'estime avec sa cargaison à environ $25,000, et le privilége de la laisser dans ce port jusqu'à l'adjudication m'étant refusé, j'ai résolu de l'expédier à la Nouvelle Orléans avec un équipage de prise, dans l'espérance qu'elle pourra éluder la vigilance de l'escadre de blocus et entrer dans une des passes à l'ouest des bouches du Mississippi— comme celles de Barataria, de la baie de Berwick, etc.— Je saisis en grande hâte cette occasion de vous envoyer ma première dépêche depuis mon départ de la Nouvelle-Orléans.

Nous avons risqué le blocus de la Passe-à-l'Outre, par le *Brooklyn*, le 30 juin; le *Brooklyn* nous donna la chasse. Le matin du 3 juillet, je doublai le cap Antonio, à l'extrémité occidentale de Cuba, et le même jour je capturai, près de l'île aux Pins, le navire américain *Golden Rocket*, appartenant à des gens de Bangor, Maine. C'est un beau navire de 600 tonneaux, valant de $30,000 à $40,000. Le jour suivant, je capturai les brigantines *Cuba* et *Machias*, du Maine, chargées de sucre. Je les ai envoyées à Cienfuegos. Le 5 juillet, je capturai les bricks *Dunning* et *Albert Adams*, de New-York et du Massachusetts, chargés de sucre; je les envoyai à Cienfuegos.

Le jour suivant, je pris les barques West Wind et Louisa Kilham et le brik Naiad, de New York, Rhode Island et Massachusetts, et chargés de sucre. Je les ai envoyés à Cienfuegos. Le même jour j'entrai à Cienfuegos moi-même et annonçai mes captures aux autorités en demandant la permission de les laisser dans le port jusqu'à ce qu'elles fussent adjugées. Le gouvernement a pris charge jusqu'à ce que le cabinet de Madrid lui envoyât des instructions à ce sujet. Je fis du charbon et repartis le 24. Dans la matinée du 25 je capturai à la hauteur de Laguayra la goëlette Abby bradford qui est le navire par lequel j'envoie cette dépêche.

Je ne crois pas prudent de parler de mes mouvements futurs, de peur que ma dépêche ne tombe entre les mains de l'ennemi.

Nous sommes tous bien et nous faisons de bonnes affaires ayant fait neuf prises en 26 jours.

J'ai l'honneur, etc.

R. SEMMES.

THEATRE DE L'OPERA.— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir qu'aura lieu à l'Opéra la représentation extraordinaire au bénéfice de Mme DELACOURNERIE. Un grand nombre de billets ont déjà été placés et la soirée sera certainement brillante.

Des morceaux de La Reine de Chypre, du Prophète, un acte de Trovatore, etc. [illegible] le concours de quelques uns des grands opéras les plus goûtés du public, et c'est à la bénéficiaire que nous devrons ce retour des plaisirs de l'hiver.

Plusieurs vaudevilles joués par des amateurs et des artistes épuiseront cette représentation qui sera encore variée par un intermède musical exécuté par un grand orchestre sous la direction de M. Baldigas. Aussi sommes-nous convaincus que la salle sera garnie ce soir par une foule d'élite.

THEATRE D'ORLEANS. LES ZOUAVES— Si le programme n'est pas menteur, et un programme de Zouaves ne ment jamais— demain aux Zouaves et aux Autrichiens— il y aura demain soir au Théâtre d'Orléans une représentation désopilante qui fera tant rire les spectateurs qu'ils seront forcés d'en pleurer. Nous ne pouvons expliquer suffisamment le programme de l'administration qui prévient le public qu'on trouvera des mouchoirs au contrôle. *Les Folies dramatiques* sont le morceau de résistance du spectacle. C'est un vaudeville qui se compose d'un prologue, d'une tragédie, d'un grand drame [illegible] et d'une pastorale mythologique avec ballet où le zouave Popotte y exécutera [illegible] de vive spectacle [illegible].

CHRONIQUE LOCALE.

Recorder Gastinel.— M. J. B. Pignolo a été envoyé devant la Première Cour de District pour avoir frappé Joe Villio et lui avoir craché au visage.

M. Polynice Frile, domicilié dans la rue Toulouse, a obtenu l'autorisation de faire chercher une montre qui lui a été volée en juin dernier. L'officier Massotte l'a trouvée chez un prêteur sur gages, dans la rue Bourbon.

Edward Sevard, accusé d'avoir insulté Auguste Gonsalin et sa femme, dans la rue Ste Anne; J. Richardson que Mme France M. Goldman accuse de l'avoir insultée; Rafael Gervera et Manuel Fernandez, accusés d'avoir insulté et menacé Augustin Vilabe; John Shadrock qu'un affidavit accuse d'avoir troublé la tranquillité de ses voisins— ont fourni chacun un cautionnement de trois cents piastres pour répondre de leur bonne conduite.

Louis Fontaine, Louis Ferret, Henry Garcia et Frédéric Beauregard qui occupent une maison dans la rue Bienville, entre les rues Derbigny et Roman, ont été arrêtés sous prévention d'avoir troublé la paix du voisinage. La plainte est formulée par M. J. E. Courel.

Mary Kealy que Mary Mc Carty accusait de voler de fait et Michael Kealy que la même personne accusait de l'avoir insultée et d'avoir menacé de la jeter dans le canal, ont été renvoyés de la plainte.

En danger de mort.— Dans l'après midi du 28 août dernier, Mme Simon Notter fut assommée, chez elle, rue Conti, par Frank Mark, cordonnier de l'enseigne Bourbon. On dit que Mark passait journellement en face de sa maison et que l'expression de son visage, lorsqu'il regardait Mme Simon, déplaisait beaucoup à celle-ci, qui répondit aux regards par des paroles.

Le 28, pendant l'absence du mari, Frank, qui était ivre, s'élança sur elle et lui porta plusieurs coups de marteau. Le policeman arrêta le cordonnier pour avoir battu une femme et le recorder ordonna sa mise en liberté après qu'il eut fourni un cautionnement.

Le lendemain matin, M. Notter se présenta au bureau du magistrat auquel il raconta ce qui s'était passé, et ajouta les détails par un affidavit. M. Gastinel fit arrêter Marks de nouveau, mais un ami ayant obtenu d'un médecin un certificat qui déclarait que Mme Notter n'était point en danger le prisonnier fut encore relâché.

Jeudi soir, le médecin qui avait donné le certificat prévint le recorder que l'état de Mme Notter était alarmant et que cette dame mourrait probablement des coups qu'elle avait reçus.

Marks a été arrêté hier matin. Il restera en prison en attendant le résultat des blessures.

Une arrestation.— Mme Adams, chez qui s'est déclaré, jeudi soir, le feu dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été arrêtée hier matin, à la demande de son voisin, cordonnier du nom de M. F. Fetzer, qui l'accuse d'avoir incendié la maison.

La petite fille qu'elle élevait et qui a été brûlée, se mourait lorsque l'officier de police entra dans la chambre. Mme Adams suivit le watchman au poste, l'âme navrée, en songeant au pauvre petit être qu'elle était forcée d'abandonner.— Elle a comparu hier matin devant le recorder Emerson et a été honorablement acquittée. Tout ce qu'elle possédait a été détruit par l'incendie, et la perte n'est couverte par aucune assurance.

Mme Adams n'aimait point Fetzer et s'était querellée avec lui à différentes reprises, au sujet de la cour et des privilèges des locataires. L'enfant dont elle avait soin était fille d'une Mme Lacey qui lui payait cinq piastres par mois. Mme Adams en avait fait l'idole de sa vieillesse. Elle l'avait laissée dans la chambre où brûlait une bougie et causait avec une voisine lorsque l'incendie éclata.

M. Bosch a fait l'enquête. Verdict, mort accidentelle.

Le Free Market.— Il a été distribué hier des provisions à treize cent-cinq familles.

Les pauvres ont reçu:

30 barils de farine de maïs,
8 barils de riz et un baril de gruau d'avoine,
1,346 pains, 35 sacs de patates douces,
4 sacs de pommes de terre, 11 sacs d'oignons,
2 barils de malt tendre, 25 barils de cowpeas,
4 barils de fèves, 150 giraumons,
5 barils et demi de mélasse, 6 barils de bœuf mess,
3 barils et quart de poisson, un demi baril de hareng,
6 caisses de morue, 4 [illegible],
1 sac de sel, 6 caisses de savon.
Et une grande quantité de légumes.

Coups de poignard.— Hier, au coin des rues Rousseau et Commerce, un nommé Charles Redles a été blessé dangereusement d'un coup de couteau ou poignard par un cocher de cabriolet nommé Jim Comsoda, qui, dit-on, s'était pris seul dans cette affaire, mais avait plusieurs complices. Un certain John Hebdon, de triste notoriété, et sur lequel pèse déjà une accusation de vol avec effraction, a été arrêté par l'officier Stampyer, comme étant accusé par le lieutenant Boylan d'avoir trempé dans le crime plus haut rapporté et d'être d'ailleurs un individu d'un caractère dangereux et suspect.

Vol de Montre.— Thos Armstrong, qui avait été arrêté comme prévenu d'avoir volé la montre et la chaîne de Joe Gordwin au bal des Odd Fellow's Hall, dans la soirée du 3 août, et avait été ensuite remis, a été arrêté de nouveau hier soir avec un de ses amis nommé Peter Thompson, par l'officier Farrell, sous la même accusation.

Rixe entre des femmes.— Adélaïde Ballard a été arrêtée, hier soir, sous prévention d'avoir blessé Alice Gray avec une arme dangereuse.

Michael Morvan, qui a si dangereusement blessé à coups de couteau Joe Lynn, lundi dernier, dans le cœur du café Golden Age, rue Front Levée, s'est rendu lui-même, hier, au recorder Emerson.

☞ M. MARC DODART est candidat à la place de percepteur des Taxes d'Etat pour le Troisième District, ainsi que le verront les électeurs de cette partie de la ville par une annonce qu'il publie dans une autre partie du journal.

LE NEW YORK HERALD.— Ce véridique journal a dans son numéro du 6 deux articles sur la mort de Jefferson Davis et ses conséquences probables. Il dit qu'il est positivement certain du fait de cette mort. Le *Washington Star* a gratifié ses lecteurs d'un extra pour annoncer la même nouvelle.

Pendant ce temps le président Davis se promenait en voiture en en et au vu de toute la ville de Richmond. On peut dire aux feuilles abolitionistes:

"Les gens que vous tuez se portent à merveille."

APPARITION DE JOHN BULL.— Un correspondant écrit de Washington à la *Tribune* le 5 courant:

Une dépêche datée du 17 août à la hauteur du fort Pickens et adressée au département de la marine porte: "Un steamer de guerre anglais, ayant un petit pavillon, a couru sur nous dimanche matin et a passé par notre travers à un quart de mille, puis il a mis en panne sans communiquer et sans observer les courtoisies habituelles aux navires de nations différentes qui se rencontrent." Cette manœuvre en présence de l'ennemi a eu pour objet sans doute de témoigner l'intérêt qu'éprouve John Bull pour le Roi Coton.

LE GÉNÉRAL CASS EN ENFANCE.— La *Gazette* de Cincinnati relate ce qui suit du général Cass, si elle ne ment pas, cela prouve que le vieux diplomate est tombé en enfance.

Le général Cass, dans une conversation récente avec Fairchild, président du collége Hillsdale, Michigan, a dit que bien qu'il eût toujours été opposé à l'abolition, cependant c'était maintenant le seul moyen de mettre fin d'une façon sûre et permanente à la lutte. Sans l'abolition, si nous avions la paix aujourd'hui nous aurions la guerre demain. C'est beaucoup dire pour quelqu'un qui a toujours été aussi conservateur que le grand homme d'Etat du Michigan.

VOYAGE DANS L'AMERIQUE DU SUD.

— *Pérou et Bolivie.* —

PAR M. ERNEST GRANDIDIER, Auditeur au Conseil d'Etat.

Au mois d'octobre 1857, deux jeunes hommes, deux frères, MM. Ernest et Alfred Grandidier, quittaient la France, chargés par le ministre de l'instruction publique d'une mission scientifique gratuite dans les deux grandes divisions du Nouveau-Monde. Hardis volontaires du progrès, ils inauguraient la vie par un acte de dévoûment, mettant au service de la France leur jeunesse, leur santé, leur fortune et le trésor d'une instruction riche et variée. Le souvenir de Bonpland et de son illustre compagnon Humboldt dut se mêler comme un viatique consolateur aux mélancoliques pensées du départ.

Une tournée d'exploration dans les deux Amériques, entreprise avec des projets sérieux, et conduite avec la persévérance et la fermeté qui distinguent MM. Grandidier, n'est pas, il s'en faut, un voyage d'agrément Qu'on en juge par ces paroles d'un professeur de géologie à la faculté des sciences.

"Ce voyage de deux années, dit M. Hébert, a été exécuté par MM. Grandidier avec un courage qu'on ne saurait trop reconnaître. Les fatigues de tout genre qu'ils ont eu à supporter et auxquelles leur escorte a quelquefois succombé, l'activité avec laquelle ces voyageurs vont de mine en mine, sans oublier les roches variées qui affleurent sous leurs pas, le soin qu'ils mettent à visiter les ruines des diverses époques, l'intrépidité qui les pousse, dans un but d'utilité, à se lancer au nord du Paucartambo, dans ces vastes forêts vierges, où jusqu'ici nul Européen n'avait encore pénétré, résolus de descendre le fleuve Madre de Dios jusqu'à l'Amazone, afin d'ouvrir au Pérou une voie de communication nouvelle et meilleure avec l'Atlantique, tout indique chez nos voyageurs ces caractères trempés pour le bien, et que nous voudrions voir plus communs dans notre jeunesse française."

Nous avons tenu à citer ce passage, non seulement comme le témoignage des éloges que méritent les deux jeunes et courageux savans, mais aussi comme un tableau abrégé de la variété et de l'importance de leurs travaux. Encore ce tableau n'est-il pas complet.

MM. Grandidier ont rapporté de leurs voyages plusieurs collections précieuses. L'ornithologie, la géologie, la minéralogie et la botanique ont été enrichies de leurs envois d'un nombre considérable d'échantillons rares ou même d'espèces inconnues jusqu'à présent, et dont quelques unes ont déjà été décorées par les maîtres de la science du nom de ces consciencieux investigateurs; en outre, la société d'acclimatation a eu à leur offrir à son tour des remercîments pour un certain nombre de plantes utiles ou curieuses, dont la naturalisation en Europe leur a paru possible, et dont ils ont offert les graines à la société.

Une si abondante moisson suffirait à déjà payer de leurs fatigues et de leurs sacrifices de toute sorte d'autres voyageurs que les hommes studieux et scrupuleux auxquels le ministre de l'instruction publique, en leur confiant une mission, avait assuré dans les hasards de ces courses lointaines le haut patronage du gouvernement français.

Mais nos jeunes voyageurs ne se tiennent pas quittes à si peu de frais envers la France, et l'aîné des deux, M. Ernest Grandidier, auditeur au conseil d'Etat, au milieu de recherches patientes, scientifiques, de périls, et d'embarras sans nombre, a trouvé encore le temps et la présence d'esprit nécessaires pour recueillir et noter des observations aussi nombreuses qu'intéressantes sur les mœurs, la législation, l'histoire, l'industrie, les besoins, en un mot sur l'économie sociale et politique des pays qu'il a parcourus. Ces observations, coordonnées et attentivement commentées par lui, ont formé le volume qu'il vient de faire paraître sous le titre de *Voyage dans l'Amérique du Sud*.

A beau mentir qui vient de loin, dit le proverbe: mais ce n'est pas à des hommes qui rapportent d'ailleurs tant de témoignages matériels de la sincérité et de l'habileté de leurs recherches qu'un tel soupçon peut s'attacher. Nous dirons plus: si la description morale d'un peuple, d'un pays lointain, mérite créance, c'est assurément, dans la bouche d'un homme exercé par les études purement scientifiques aux rigoureuses méthodes d'observation et d'analyse qui depuis un siècle ont fait faire de si prodigieux progrès à toutes les branches naturelles, physiques et mathématiques de la connaissance humaine. Le livre de M. Ernest Grandidier se distingue en effet par une netteté d'aperçu et une sobriété de fantaisie qui le classent dès l'abord au rang des ouvrages sérieux.

"Laissons aux poëtes, dit l'auteur, la carrière de l'imagination. Embellir la nature, douer les hommes et aux choses des proportions gigantesques, employer le langage de la fiction, tel est le lot de la poésie et du roman; mais le voyageur doit, avant tout, être vrai dans son récit... La réalité, dit-il encore, est assez féconde en aventures singulières et en nouveautés étranges, sans qu'on ait besoin de faire des emprunts au merveilleux ou d'entrer dans le domaine de l'invention: il suffit, pour intéresser, de puiser dans ses souvenirs et de rendre exactement ses impressions."

Quoique M. E. Grandidier ait parcouru avec son frère l'Amérique septentrionale de New-York au Canada, et du Canada à la Nouvelle-Orléans, et tous les Etats importants de l'Amérique du Sud, le Pérou, la Bolivie et le Brésil ont cependant été l'objet plus spécial de ses études, et c'est même presque exclusivement à la connaissance du Pérou et de la Bolivie que se rapporte l'ouvrage qu'il vient d'écrire.

Nous n'entreprendrons pas de le suivre à travers les incidens bizarres, quelques fois émouvans, les détails pittoresques et tous les intéressans souvenirs de ses longues pérégrinations dans le Pérou et la Bolivie, qu'il sillonna en tous sens, dans son exploration du Paucartambo et sur les bords du Rio Madre de Dios, et nous renvoyons au libraire tous ceux qui seront curieux de suivre l'auteur dans ses périlleuses ascensions des Cordillères qu'il a traversées cinq fois.

Mais nous devons signaler à l'attention l'idée qui nous paraît être la pensée mère du livre de M. E Grandidier. Cette idée, c'est la possibilité de la régénération du Pérou par l'apaisement des révolutions incessantes qui ruinent ce malheureux pays, par la résurrection de l'agriculture, à l'aide d'un système de colonisation européenne, et par l'ouverture de débouchés faciles sur l'Atlantique, à l'aide des grands affluents de l'Amazone, "cette véritable mer intérieure qui partage le continent sud-américain."

On appréciera la justesse et la simplicité des considérations sur lesquelles il s'appuie pour expliquer la décadence rapide d'un empire immense qui sous les Incas comptait une population de 18,000,000 d'habitans, industrieux, actifs et jouissant de l'abondance, et qui aujourd'hui ne suffit plus à nourrir un misérable peuple dix fois moins nombreux, mais énervé par un apathie incurable et par les excès de toute espèce.

On contaitra les raisons morales, politiques et financières de cet amoindrissement effrayant et qui a été l'œuvre de trois siècles à peine, mais en même temps on se ralliera avec empressement aux idées ingénieuses et pratiques par lesquelles ce jeune et savant économiste remédie aux misères de ce noble pays, et, soucieux des intérêts et de la gloire du nom français, prononce à l'initiative intelligente du gouvernement de ses compatriotes la régénération du Pérou.

EDOUARD VIENNE.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

IV.

CONFIDENCE (Suite.)

Georges tint un instant son regard fixé à sa droite, sur l'étendue du bord de l'eau, et dit à son ami:

—Je vois d'ici, à travers le vague de l'atmosphère, mais par la pensée seulement, il faut le dire, l'endroit où j'ai rencontré pour la première fois celle dont je vais vous parler. Une femme étrange par elle même, mais surtout par la puissance mystérieuse qu'elle a sur moi.

—Dites-moi toute la vérité, Georges, insista le prélat; je m'intéresse tant à ce qui vous touche, que nul détail ne sera futile.

Le capitaine resta une minute en silence et reprit:

—Avez-vous parfois remarqué l'effet du temps lorsqu'il pleut et fait soleil en même temps, et qu'une vive lumière plonge dans cette nappe miroitante?

—Je ne sais pas, capitaine...... et ma mémoire me servirait mal dans ce moment où je suis tout attentif à ce que vous allez m'apprendre.

—Eh bien, il faisait ce temps-là une après-midi de l'un des premiers jours de ce printemps, lorsque je passais sur la grève des Célestins. J'avais laissé ma voiture chez le comte de Bellegarde, dans la rue St Paul, où je venais de déjeuner, ayant si peu de chemin à faire pour me rendre à l'Arsenal, où j'allais voir un moment mon père; un nuage se mit à crever par un ciel plein de soleil.

Cette ondée éloigna le peu de passants qu'on voit d'ordinaire sur ce bord de l'eau; à peine bâti, j'avançai dans l'espace entièrement solitaire.

Je regardai devant moi le jeu des éléments. A droite j'avais l'île Louviers, sous ses grands ormes, qui agitaient les milliers de miroirs éclatants de leur feuillage. En avant, sur la grève ardue, tortueuse, où viennent déboucher de noires ruelles, j'observais une espèce de pavillon que je n'avais pas encore remarqué là...... un petit bâtiment carré, flanqué de tourelles, vieux, lézardé, qui plonge son pied dans l'eau, avance sur le cours de la rivière son front sourcilleux, ses balcons de fer noir, fermé de sous ses côtés, avec les fentes de ses pierres où courent des herbes lichens, vains, sinueux, des serpents de verdure, étreignant ses vieux murs, et dont tout l'aspect prenait un prestige particulier sous cette atmosphère éclairée et humide, comme la peinture placée sous verre.

Mes yeux levés n'avaient pas aperçu une scène qui venait de fondre subitement devant moi.

Elle m'apparut tout à coup dans son aspect le plus saisissant.

Sur la grève en avant du donjon, se montrait une vision encore indécise une forme presque vaporeuse, mais pleine de grâce adorable, comme ces figures de peintures antiques, où, faute de pouvoir peindre les intelligences surnaturelles, on leur donne la forme de femme, posant à peine sur la terre...... J'avançai, la vapeur de l'espace s'éclaircit...... je distinguai l'apparence d'une noble dame, je vis chatoyer le velours vert, relaire les lisérés d'or, se dessiner le grand feutre, jouer au-dessus le long panache, les abondantes touffes de cheveux blonds...... Mais ce fut tout ce que je remarquai; quelques pas plus près, la figure de cette femme attira seule mes regards. Son incomparable beauté était de celles qu'aucune expression ne peut peindre. Et dans l'atmosphère qui régnait alors, au milieu de ce torrent d'eau plein de lumière, dans le rayonnement de ce large prisme étincelant de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, cette beauté m'apparut d'une manière presque terrifiante.

Mais tout cela dura à peine quelques secondes.

En même temps, sur la grève, était une masse indistincte. Un être hideux, sordide, affreux de sa figure comme de ses haillons, tenait renversé sur la terre un très jeune page, auquel il cherchait à arracher sa chaîne d'or.

La jeune femme déchargea un coup de pistolet à la tête du bandit, qui lui brûla les cheveux, lui entama le front, et l'envoya tomber sur le sable, dans la partie du bord la plus rapprochée de l'eau.

—Voilà, dit-elle, pour ta faire lâcher prise..... vil brigand, assez lâche pour attaquer un enfant!..... Mais va t'en!..... ou un second coup va te casser la tête, et faire rouler ce même temps ton immonde cadavre dans la rivière.

Le voleur se releva et courut s'engouffrer dans l'affreuse rue noire d'où il était venu.

La dame tendit la main au page.

—A présent, dit-elle, va sans crainte.... tu as un poste sur le quai des Ormes, et plus loin tu ne trouveras plus que des rues fréquentées pour arriver au Louvre.

L'enfant fit seulement un signe d'assentiment et partit en courant.

Georges se tut un instant, comme contemplant encore l'image de cette scène dans sa pensée.

—Voilà donc votre héroïne, dit François de Salles. Et maintenant vous vous trouvez seul avec elle.

—En arrivant une minute plus tôt, dit le capitaine, j'aurais pu lui épargner la peine de mettre à la raison ce bandit. Ce fut ce que je lui dis en me précipitant vers elle, et en exprimant mes regrets de n'avoir pu remplir cet office.

Elle ne me répondit que par un paisible et indifférent sourire et en remettant tranquillement ses pistolets à sa ceinture.

Ensuite, elle regarda autour d'elle, comme remarquant pour la première fois qu'il tombait des torrents d'eau.

Je m'empressai de lui dire que ma voiture était à deux cents pas de là, et que, n'ayant pu la devancer dans la justice expéditive qu'elle venait de rendre, je serais vraiment très heureux de lui offrir ce secours pour la soustraire à l'ouragan et la reconduire à sa demeure.

Elle m'envisagea alors d'un œil fixe et assuré, où ne se cachait point l'intention de juger de quelle part venait la proposition avant de l'accepter.

L'inspection faite, elle me remercia gracieusement de mon obligeance, et me dit qu'elle allait se mettre à l'abri sous l'auvent le plus voisin, tandis que j'irais avertir mes gens.

Un instant après, mon carrosse venait la prendre. Elle jeta un coup d'œil sur les armoiries du panneau. Je profitai de cette occasion pour me faire connaître, le nom de mon père passe partout la considération avec lui, et alors elle accueillit le léger service que je lui rendais, non-seulement avec confiance, mais en en paraissant visiblement flattée et reconnaissante.

Que vous dirais-je, François? dès que je fus dans cette voiture près de cette femme douée de charmes incomparables, et dont je venais de voir les sentiments d'humanité et de justice, le digne et noble courage se manifestent dans ce cadre plein de prestiges, il me sembla qu'une fatalité nouvelle, celle de poésie ces tableaux pour un seul être au monde, de lui vouer sa vie, venait de naître en moi; il me semblait que l'imagination, la poésie, l'amour, tout ce qu'il y avait jusque-là de sentiments élevés dans mon âme, redoublaient mille fois de puissance, et pour être concentrés au culte seul de cette femme.

La voiture roulait, et je croyais qu'elle m'emportait dans un monde nouveau et enchanté.

—Elle vous conduisit, dit froidement le prélat, à l'hôtel de cette dame.

—Oui, bien trop vite au gré de mes désirs, répondit Georges: mais je fus présenté au maître de cette maison et j'obtins l'inappréciable faveur d'y revenir.

—Et de nouvelles occasions de voir cette femme ne diminuèrent rien à vos yeux du prestige de sa beauté?

—Vous la connaissez comme moi, François.

—Comment...... je la connais?

—Oui, vous l'avez vue dernièrement dans des cérémonies publiques, où assistait l'élite de la noblesse, et où sa présence faisait sensation, et attirait tous les regards..... C'est la fille du duc de Montbarre!

—Du duc de Montbarre!....

—Lui-même.

—Ce savant, ce lettré, autour duquel l'opinion publique, depuis quelque temps, a fait beaucoup de bruit?

—Le duc joint à un grand nom, à une immense fortune, un caractère supérieur, une érudition profonde.

—Il a publié récemment un ouvrage d'économie politique.

—Dans lequel il s'est montré philosophe, homme d'Etat, législateur, et qui a produit une vive sensation dans la ville.

—Il est vrai. Cet homme, en dehors du parlement, de la cour, forme comme une autre puissance à lui seul. Il est aussi placé dans une sorte d'isolement parmi les grands du jour, portant un beau nom et ne tenant au centre de la noblesse ni par ses relations ni par aucun membre de sa famille.

—Il en est le seul descendant. Les Montbarre sont une puissante famille de l'Helvétie, qui a vécu longtemps à l'étranger; et dont le dernier duc est seulement revenu mourir dans sa patrie, en laissant son titre à cet unique héritier. Le duc actuel réside depuis une dizaine d'années à Paris, où ses hautes facultés, son rare savoir, se sont encore développées dans une sorte de retraite, où, à l'exception d'un petit nombre de personnes admises, il habite seul avec sa fille.

—Sa fille.......oui......si je n'ai remarqué par moi-même, j'ai du moins entendu vanter les attraits merveilleux de sa figure.

—Il faillit la cuirasse d'or dont la piété vous a revêtu, saint prélat, pour n'en être point frappé.

—Mais cette rencontre......est amour...... tout cela est étrange......Dans ce premier moment même où vous l'avez aperçue, et qui vous a tant ébloui, je vois presque un tableau imaginaire...... D'abord, comment une femme de ce rang était-elle seule dans cet endroit désert? en présence était elle liée ou non à ce bâtiment fermé, et étrange aussi, près duquel vous l'avez aperçue?

—Je n'en sais rien.

—En se trouvant là subitement pour arracher cet enfant à un bandit, comment savait-elle que le page allait au Louvre? comment celui-ci, en se trouvant délivré par elle, ne l'a-t-il pas remerciée?

—Je n'en sais rien.

—Mais vous, Georges, en la revoyant, avez-vous trouvé en elle les dons de l'intelligence et du cœur qui doivent répondre à ces charmes extérieurs?

—Je ne la connais pas....... Non...... l'esprit, la grâce brillent en elle.... mais ce sont encore là des avantages superficiels. Son âme ne se révèle jamais. Quand j'ai voulu sonder ses pensées, savoir ce qu'il y avait d'honneur, de loyauté, quand j'ai cherché à connaître si elle était généreuse et bonne, le sanctuaire où habitent vices et vertus m'est resté impénétrable.

—Et vous l'aimez?

—J'ai pour elle une passion exclusive, irrésistible; je me sens emporté vers elle par une force d'attraction invincible; je suis fatalement enchaîné à sa puissance; et je ne sais si je l'aime..... Mon Dieu, l'amour que répand cette femme doit être indéfinissable, mystérieux comme elle.

—Et elle, Georges, vous aime-t-elle?

—Je n'en sais rien.

—Encore!

—Ses lettres, ses regards, ses expressions dans des entrevues particulières, m'ont souvent laissé l'attrait, de penchant, si ce n'est pas d'amour.

—Des lettres, des entrevues particulières!

—Et cependant, jamais une seule fois il ne m'est venu dans la pensée de l'épouser, encore mêlée de la crainte, car en sorti d'âme de moi même, m'est bien connue..... Je n'ai jamais de ces ambitions près d'elle. Il me semble qu'elle appartient à un monde à part, où le mariage n'est point connu....

—Mais l'amour ne règne comme ailleurs.

—Près d'elle, vous n'avez trouvé que l'impossibilité de la juger, de la connaître.

—Non, rien que le mystère.

—Ah! Georges, il y a toujours quelque chose d'effrayant dans les ombres.

—Mais vous allez juger, ami, qu'il m'était bien impossible de répondre par l'assentiment, même le plus vague, aux instances du mandataire de la baronne de Chantal sur mon union possible avec mademoiselle Claire d'Entragues.

Les deux jeunes seigneurs étaient alors arrivés sur la place du Louvre.

Georges continua:

—Vous voyez, à l'entrée de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, cette espèce de château fort, ancien hôtel du cardinal de Lorraine. C'est là que demeure le duc de Montbarre, c'est là, derrière cette fenêtre du premier étage, dont le pourtour est orné de sculptures qui voir la rosace blanche des guipures, jusqu'avec les cordes de son luth ou avec les oiseaux des Indes.... Et en ce moment, avant de rentrer au Louvre, je vais la voir.

—Alors je comprends ce que vous allez faire à l'heure: si j'avais répondu non! aujourd'hui, j'aurais peut être répondu non! demain.

C'est cela.

—Ainsi vous sacrifierez une belle réalité à cette chimère?

—Je ne sais pas encore.

—Ah! Georges!...

—Mais voilà tout ce que vous me demandiez, François: vous connaissez maintenant ma situation aussi bien que moi-même.

Georges tendit la main à son ami et se dirigea vers l'habitation du duc de Montbarre.

—Ah! lui dit le jeune prélat, les yeux levés vers l'hôtel, ces murs sont bien épais pour que des pensées de richesses, de grandeurs, derrière ces murs est la beauté, chef d'œuvre du ciel, où on ne se répand qu'admiration et bonheur..... et pourtant, Georges, je vais prier Dieu qu'il ait pitié de vous.

(*A continuer.*) CLEMENCE ROBERT.

(*Communiqué.*)

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*,

Il nous a été rapporté de plusieurs côtés— notamment par des membres de la presse, prêts à témoigner du fait— qu'un certain monsieur M. Vidal s'était attribué les idées et le travail de fond qui constituent notre livre intitulé: *la Vérité sur l'esclavage et l'Union.*

A entendre ce monsieur, nous aurions eu, tout au plus, le savoir-faire de l'exploiter dans son génie et ses capacités littéraires!

M. Vidal fait beaucoup d'honneur à notre humble production, qui certainement eût en tout à gagner de son concours. Malheureusement pour la valeur de notre livre, ce monsieur n'y a pas écrit une seule ligne! n'y a pas fourni une seule idée!

C'est avec regret que, pour rétablir la vérité, nous nous voyons forcé de déclarer formellement que personne n'a collaboré à notre ouvrage. Les prétentions de M. Vidal sont mal fondées, ce qu'il a dit pour les faire valoir est controuvé.

Pour preuve, nous proposons de soumettre les matériaux, le manuscrit et les épreuves de notre volume à l'investigation la plus rigoureuse de tout juge, de tout arbitre.

Cependant, comme il n'y a pas de fumée sans feu, voici la fumée dont il s'agit:

Ayant cru un moment que M. Vidal était notre ami, nous lui avons communiqué la première pensée et la première partie du manuscrit de notre livre.

Il nous offrit alors ses bons offices de camarade, pour nous aider dans la correction de nos épreuves. En effet, il corrigea la typographie des deux premières formes, mais il mit, dès lors, un tel prix à ses bons offices que nous dûmes en décliner l'acquisition. Il n'a donc vu en tout que seize pages de notre manuscrit.

Ce monsieur a cru devoir, depuis, nous desservir en toute occasion. Nous le regrettons plus pour son caractère que pour le nôtre, mais en même temps nous le mettons au défi de prouver le contraire de ce que nous venons de dire.

Nous vous serons reconnaissant, Monsieur, de l'insertion de cette réclamation nécessaire.

Agréez, etc. EMILE LEFRANC.

Décédée, hier, à deux heures de l'après-midi, MARIE LAURE GOURDAIN, âgée de 9 ans, fille de J. V. Gourdain et de Odile Lanaux. Les amis et connaissances des deux familles sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu, aujourd'hui, à 5 heures précises du soir. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue St Bernard, entre Bons-Enfants et Planché, où le corps est exposé.

Décédée, hier soir, à huit heures et demie, VICTORINE EVA BAZIN, âgée de cinq mois, fille de François Bazin et de Céline Charvin. Les amis et connaissances sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui samedi 14 septembre, à 4 1/2 heures de l'après-midi. Le convoi partira de chez son père, rue Prieur, No 151, entre Ste Anne et Dumaine. De la part de ses parents.

Marié, le 28 août 1861, à l'église St Augustin, par le Rev. J. B. Jobert, ALFRED DELAVIGNE à Mlle ODILE HAYDEL, tous deux de cette ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Revue de la Semaine.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Vendredi soir, 13 septembre 1861.

Les opérations de cette semaine ne comprennent que l'approvisionnement du commerce de la ville et des Etats Confédérés.— Le mouvement a été faible dans le coton et le tabac.— La demande de sucre et de mélasse a été faible et une nouvelle baisse s'est déclarée dans ces articles par suite de la diminution du stock.— Les provisions ont accusé hausse, mais les acheteurs ont obtenu l'avantage dans la farine. La demande a été assez bonne dans les grains dont le stock est réduit.

COTON.— Nous n'avons à constater que de très petites transactions. Il s'est vendu 9 balles samedi, 60 mardi, 22 mercredi et 2 hier— en tout 100 balles.

TABAC.— 12 boucauts, lundi, de refusé à 4 de 4 à 11 1/4 et 12; 36, mercredi, à — Nous reproduisons le tableau des prix:

Factory Lugs	3 1/2	4
Planter do	3	4 1/2
Feuille, inférieure à ordinaire	5	6
Bonne	6 1/2	7 1/2
Fine	7 1/2	9
Choix, heavy & light	9 1/2	11

SUCRE.— Il a été reçu peu de sucre et l'approvisionnement est faible. Demande faible et hausse. Les ventes de la semaine comprennent environ 3600 boucauts. Nous cotons: Inférieur, 3 1/2 à 4 cts; ordinaire à bon ordinaire, 4 1/2 à 5; fair à fully fair, 6 à 7 1/4; prime à choix, 7 1/2 à 8; jaune clarifié, 8 à 8 1/2; blanc clarifié, 7 1/2 à 8 cts.

MELASSE.— Il a été reçu peu de mélasse; demande modérée et prix fermes. Les ventes comprennent 25 barils inférieur et fermentée, 24 cts; prime à choix, 26 cts; sirop de raffinerie de la ville, 26 à 30; sirop de cannes, 32 cts le gallon.

FARINE.— Demande modérée et prix plus faibles. 2600 barils ont été vendus à $7 50 à $7 75 la superfine et $12 à $14 le baril de bonne qualité à choix.

MAIS.— Faible approvisionnement et demande faible. Hausse dans les prix. Les ventes de la semaine s'élèvent à environ 3500 sacs, à 80 cts le jaune, le mélangé jaune, le mélangé et le mélangé blanc, 80 à 85 cts le boisseau de blanc.

BLÉ.— 400 sacs à $1 12 1/2 le boisseau de rouge.

AVOINE.— Il y a peu d'avoine sur le marché. Il s'est traité 740 sacs, à 75 à 80 c. le boisseau.

SON.— Très faible approvisionnement. 650 sacs à $1 50.

FOIN.— Nous n'avons pas reçu de foin. Il ne s'est vendu que de petits lots à $50 le tonneau.

GRAISSE.— Pas d'arrivages. Il s'est vendu 300 barils de prime à 22 cts et 18 à 23 cts la livre. La graisse en tierçons se détaille à 20 cts et celle en barillet à 25 à 24 cts la livre.

BŒUF.— Pas d'arrivage. Le stock de bœuf mess est faible. Détail $28 le mess. Il s'est vendu, au commencement de la semaine, 130 barils à $26 le baril. Il n'y a pas de prime et de mess prime sur le marché.

Le stock était de 450,000 barils, le ler du courant, dans les entrepôts d'inspection.

PORC.— 100 barils de mess à $38 le baril. Des bons de la Confédération ont été pris en paiement. Les lots de mess en gros peuvent être cotés nominalement à $38. Détail, $40.

Il y avait, le ler du courant, 3600 barils, etc., dans les entrepôts d'inspection.

BACON.— Très faible approvisionnement et marché ferme. Détail, 16 cts les épaules, 18 cts les plats côtés ribbed, et 18 à 23 cts les jambons passés au sucre.

BEURRE ET FROMAGE.— Le stock de beurre de l'Ouest est presque épuisé, et peut être coté à 35 à 40 c la livre. Le vieux fromage de l'Ouest se vend lentement à 17 à 19 cts la livre.

WHISKY.— Il a été reçu peu de whisky et la demande est faible. Le rectifié se détaille à 40 à 42 cts le gallon. 30 barils, au commencement de la semaine, à 42 cts le gallon.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.— La toile du Kentucky se détaille 18 cts la yarde, comptant, pour le hand loom à power loom de la première qualité. Stock, le ler du courant, 2,100 pièces.— Les dernières ventes de toile de Dundee ont eu lieu à 16 cents la yarde, comptant. Stock, le ler du courant, 300 balles.— Corde d'emballage, 15 cts celle faite à la main et celle faite à la machine. Stock, le ler du courant, 3000 rouleaux.

SACS EN PIERRE.— 100 balles d'extra heavy à 18 cts, 147 de medium heavy à 17; 70 balles, 16 1/2, 125 à 19 et 150 à 19 1/2 cts en espèces. Les détenteurs demandent davantage.

CHANDELLES.— Light, 30 cts. Le stock de full weight est épuisé.

RIZ.— Demande modérée à 4 à 4 1/2 cts la livre.

HUILE DE GRAISSE.— 42 le gallon de winter strained de bonne qualité à choix.

HUILE DE GRAINES DE COTON.— La clarifiée s'est détaillée à $1 à $1 10 le gallon.

CAFE.— Les transactions s'élèvent à 1071 sacs de Rio, [illegible] à Virginie à des cafetiers particuliers. Le stock [illegible] est épuisé et celui des grocers est très faible.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 13 septembre 1861.

Reçu pendant la semaine passée, 1080 bœufs du Texas, 210 porcs, 180 moutons et 96 veaux. Vendu 1264 bœufs du Texas, 141 porcs, 180 moutons et 96 veaux, [illegible].

[illegible table of prices]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamboat Acadia, Bonneau, Bayou Sara; Empire Parish, Grant, Donaldsonville; Gus Hodges, Bisbee, Rivière Rouge; Planyune No 3, Pickett, Opelousas; Lafourche, Brown, Vicksburg.

Reçu par le fleuve:

[illegible]

AVIS— Les propriétaires [illegible] (Relief Committee) No 30 rue Gravier [illegible]. T. O. SULLY, chairman.

Foyer Maçonnique No 4. [illegible] Par ordre du V.: M.: P. GREFFOZ, [illegible] J. T. D. LEFEVRE, [illegible] Nlle-Orléans, le 13 septembre 1861.

LA SOCIETE existant en cette ville sous la raison de J. J. Johns & Desommes Frères a été dissoute d'un commun accord le ler du courant. H. & E. A. Desommes ayant acheté l'intérêt de M. J. J. Johns, restent chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne société.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1861.

J. J. JOHNS. H. DESOMMES. E. A. DESOMMES.

En me retirant de la maison de Johns & Desommes Frères, je recommande mes anciens associés au bon patronage de mes amis et clients. J. J. JOHNS.

Les soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de DESOMMES FRÈRES pour le commerce de l'importation de marchandises sèches, au même local ci-devant occupé par leurs prédécesseurs MM. Johns & Desommes, encoignure Chartres et Canal.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1861.

H. DESOMMES. Ed. A. DESOMMES. A. DESOMMES, en commandite.

Société Fraternelle Française.

UNE assemblée générale aura lieu samedi prochain, à 7 heures du soir, au local ordinaire, et où l'importance des affaires à traiter tous les membres sont priés d'être exacts.

Une réunion préparatoire aura lieu le même jour, pour les membres du comité, à 6 heures précises du soir, au même local.

Le Président, CH. CARON.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

AVIS est par le présent donné, que l'élection annuelle de douze Directeurs pour l'année suivante, aura lieu à ce Bureau, le lundi trente du courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. J. W. HINCKS.

MARGARET HAUGHERY,
(Ancienne Boulangerie d'Aquis,)
Rue de la Nouvelle Levée, No 76,
Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Crackneli et toutes espèces de biscuits.

A LOUER.

Une maison à double étage, délicieusement située, parfaitement meublée, au coin des rues Roman et Esplanade, dans laquelle existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, sera louée à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.

S'adresser à JOHN WATKINS, No 270 rue St Claude, ou à M. DE FUENTES & Co, 30 rue de la Vieille Levée.

CARABINE TYROLIENNE
A vendre.

CETTE carabine est à balle forcée et porte à 1000 yardes. Elle a son sabre bayonnette, 120 balles coniques, une demi livre de poudre, un brûle, 250 capsules et son moule à balle. Rue Royale 232.

Réouverture du RESTAURANT DE PARIS.

Le sieur FRANK MACARTHY et POBORA ROUBY préviennent leurs amis et connaissances, qu'ils ouvriront le restaurant de Paris, le 14 courant, rue Bienville, No 52, entre les rues Chartres et Vieille Levée, et qu'ils feront tout leur possible pour contenter les clients qui voudront les honorer de leur confiance. Leurs prix seront très modérés.

CHARBON ANTHRACITE de PITTSBURGH,
47, Passage de la Bourse, près Douane.

Les ordres pour la campagne, seront promptement exécutés. X. LAMBERT, 47 rue des Magasins.

USTENSILES DE CAMPAGNE.

250 douzaines POELES assortis, à manches courts;
4 colis de BOUILLOIRES ANGLAISES POUR THÉ, assortis et étamées;
6 colis de CASSEROLES ANGLAISES A SAUCE, assorties et étamées.
En magasin et à vendre par POTHIER & FAUCHEUX, 63 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.

Acier pour machine et Acier fondu.

DEUX tonneaux d'acier pour machine, dimensions assorties. 2 tonneaux d'acier fondu, dimensions assorties. A vendre en magasin par POTHIER & FAUCHEUX, No 63, Vieille Levée.

SERGENTS françaises [illegible] à vendre par B. TURPIN, 30, rue Vieille Levée.

AMANDES.— 50 balles amandes à coque tendre à vendre par B. TURPIN, 30, rue Vieille-Levée.

THÉ noir [illegible] à vendre par B. TURPIN, 30, rue Vieille-Levée.

ANCHOIS [illegible] à vendre par B. TURPIN, 30, rue Vieille-Levée.

Institution Catholique pour l'instruction des orphelins dans l'indigence.
TROISIEME DISTRICT.

A CAUSE des améliorations importantes qui se font en ce moment au local de ladite institution, les classes ne seront ouvertes qu'à partir de lundi, 30 septembre 1861.

Par ordre du Président. ARMAND LANUSSE, Principal.

AVIS.

LE soussigné prévient le public [illegible] C. BOUTTE, rue de Chartres, No 185.

ATTENTION.

☞ Lot de terre de valeur à l'encan par le shérif.— [illegible] Maine, Quatrième et Cinquième, 3me District. [illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche 15 septembre 1861.
Représentation des plus extraordinaires,
par les ZOUAVES.
LES FOLIES DRAMATIQUES,
Grand vaudeville en 4 parties avec prologue, de Messieurs Dumanoir et Clairville.
Du Théâtre du Palais Royal, (Paris)
1re Partie— PROLOGUE.
2e " — CARACALLA.
Tragédie passée en vers, de M. Al Legrue, poète de [illegible].
3e Partie— LES INFLUENCES DE LA FATALITÉ.
Sur une famille divisée par le malheur,
Grand drame moderne et humanitaire, à ficelles larmoyantes, de M. CITROUILLARD, dramaturge pour l'intérieur de l'Ecole des Cabotins.
NOTA— L'administration prévoyante, dans sa sollicitude pour la sensibilité des spectateurs, a l'honneur de prévenir le public qu'il trouvera des mouchoirs au contrôle.
4e Partie— LES BERGERS D'ARCADIE,
Pastorale mythologique,
Ballet réservé mêlé de vaudeville amplement.
Le Zouave POPOTTE représentera CUPIDON et dansera son grand pas échevelé.
Le spectacle commencera par:
Militaire et Pensionnaire,
Vaudeville épisodique de la guerre de Crimée.
A Manassas,
LOUISIANAIS EN AVANT!!!
Cri de victoire, paroles du zouave Raymond de Brath, chanté par le zouave Frédérick.
A la demande générale, immense effet produit,
La nouvelle et magnifique apothéose
La Confédération du sud!

Col ecteur de taxes d'Etat pour le Troisième District.
MARC DODART
☞ Est candidat à la place de COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT pour le Troisième District.— L'élection a lieu le 4 septembre prochain. SES AMIS.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS, **H. PERALTA.**
☞ Election au ler lundi de novembre.

Auditeur.
MM. les Editeurs de l'Abeille:
Veuillez annoncer que M. BYTHELL HAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.— L'élection a lieu en novembre prochain.

MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHÉ,
AU COMPTANT.
THEOD. DANZIGER,
A l'encoignure des rues St Philippe et Royale,
☞ Vient de retirer de la Douane un joli assortiment de calicots français et anglais; une variété de marchandises sèches de printemps et d'automne, telles que popelines, poil de chèvre, mousseline de laine; un assortiment complet de bonneterie, flanelles, cotons blancs, de pays et flanelles coton. Le tout sera vendu à bon marché, au comptant.
7 caisses de coton blanc, à 12 cents et demi la yarde.

PAPIER PEINT.
HEBERT & ESCOUSSE,
131, rue de Chartres.
CETTE maison consentant à faire de GRANDS SACRIFICES sur cet article, prie sa clientèle et le public en général de s'arrêter au No 131, rue de Chartres, pour y examiner ces papiers pour salons, chambres, escaliers, décors pour établissements publics, devant de cheminées, &c., &c., et pour se convaincre du grand bon marché annoncé ci-dessus.

AVIS.
LE soussigné ayant vendu son magasin, prie les personnes auxquelles il peut devoir de présenter leurs réclamations le plus tôt possible, et celles qui lui doivent de vouloir solder leurs comptes. LACAZE JEUNE, 280, Vieille-Levée.

CUIVRE à vendre par J. & J. TARDOS, 14 rue de la Vieille Levée.

PRUNES— [illegible] à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16, rue St Louis.

FRUITS A L'EAU DE VIE— 100 caisses fruits à l'eau de vie, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16 rue St Louis.

BAQUETS— 300 douzaines baquets peints et en cèdre, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16 rue St Louis.

BOUCHONS— 40 balles bouchons pointes et réguliers, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16 rue St Louis.

VALLEY WHISKY— 30 caisses valley whisky à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16 rue St Louis.

ABSINTHE— 50 caisses absynthe E. Pernod et Vergé, à Lecouteux, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16 St Louis.

SARDINES— 14 caisses sardines Rodel 1/4 et 1/2 boîtes, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 8 & 16 rue St Louis.

CERISES— 60 caisses cerises à l'eau de vie à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8 & 16, rue St Louis.

PETARDS— 100 caisses pétards Goldstep à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8 & 16, rue St Louis.

VIN— 10 barils vin Montferrand, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, Nos 8 & 16 rue St Louis.

DEMANDE DE CENTRIFUGE.
ON demande à acheter ou à louer pour toute ou partie de la saison, une paire de centrifuges complet. S'adresser au No 179, rue Commun.

Nlle-Orléans, ler juillet 1861.
LA société existant entre A. L. Hyde et Wm. M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold, sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute des aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A. L. Hyde. La maison continuera les affaires sous le même registre et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.
HENRY THOMAS Jr. A. B. GRISWOLD. WM. M. GOODRICH.
MM. A. L. Abbott, Henry Gonder ont également un intérêt dans la maison.

Avis de Société.
LA société existant entre Théodore et Théophile Frois, sous la raison sociale de THEODORE FROIS & Co, est ce jour dissoute d'un commun accord.
Les soussignés seront indistinctement de la signature de la maison en liquidation.
Nlle-Orléans ler septembre 1861.
THEODORE FROIS. THEOPHILE FROIS.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous la raison de FROIS, MARTIAL, CROTTES & Co pour l'importation et l'exploitation de marchandises sèches en général.
Nouvelle-Orléans, ler septembre 1861.
THEODORE FROIS. MARTIAL CROTTES. THEOPHILE FROIS.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Board des Assesseurs.
Salle No 15, Hôtel de Ville.
Nlle Orléans, 14 août 1861.
LE board des assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessement pour l'année 1861, et les copies de ces tableaux ayant été remis au secrétaire du dit board, dans la salle No 15, Hôtel de Ville, des dites copies peuvent être vues et examinées par les habitants de la dite ville de la Nouvelle Orléans et par les propriétaires de la dite ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.
Le board des assesseurs annonce en outre qu'il se réunira à son bureau, salle No 15, Hôtel de Ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, le 20, le 21, le 24, et le 28 septembre 1861, pour revoir leurs assessements, à la demande de n'importe qu'elle personne qui en aura fait la demande.
WM SALOMON, Secrétaire du Board des Assesseurs.

OFFICIEL.
Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 29 août 1861.
MR. GEO. L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé percepteur de ce Board, à sa séance du 27 courant—
Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dûes à l'ancienne corporation, les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.
Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.
Par ordre du Board. O. DE BUYS, Secrétaire.

GOUVERNANTE.
UNE jeune allemande demande une place de gouvernante dans une famille demeurant à la Nlle-Orléans ou dans les environs. Elle peut enseigner l'allemand, l'anglais, le français, le dessin, etc.
Elle a enseigné pendant cinq ans et peut fournir les meilleures recommandations.
S'adresser à la librairie de Louis Schwarz, rue de Chartres, No 38.

Maisons et Terrains à louer.
1re District — 3 îlets face à la rue Poydras.
1 maison rue Perdido, entre Johnson et Galvez.
2 do rue Palmire, entre Roman et Prieur.
2 do rue Roman entre Gasquet et Palmire.
2me District.
Un vaste terrain enc. Claiborne et Canal Carondelet.
1 maison à étage, encoignure Douane et Bassin.
1 do attenant et face à la rue Bassin.
1 do encoignure Bienville et Dauphine.
1 do à étage, rue St Pierre No 303.
1 do rue des Marais No 361.
1 do encoignure Ste Anne et Claiborne.
1 do rue Hôpital près Bourgogne No 150.
3me District.
1 maison à étage, rue Marigny près Moreau No 31.
2 do rue des Grands Hommes près Bagatelle, No 373.
1 do rue des Grands Hommes près Enghein No 362.
1 do à étage, rue des Champs Elysées No 189.
1 do même rue No 173.
1 do même rue No 171.
1 do rue des Français, No 15.
Aussi— Plusieurs terrains dans les quatre Districts de la ville, à louer ou à vendre à des prix avantageux. S'adresser rue St Charles No 23, à Fcs. LACROIX.

A LOUER,
A partir du ler octobre prochain, la maison haute, en briques, située à l'encoignure des rues Erato et St Thomas. Pour les conditions, s'adresser à X. LAMBERT, 47 rue des Magasins.

A LOUER.
Le magasin à trois étages, faisant un marbre, formant l'encoignure des rues Magasins et Natchez, occupé actuellement par MM. J. Kleman & Co.
Le magasin à trois étages, No 10, rue du Camp, entre les rues Canal et Commune, occupé par J. V. Calida.
Le magasin No 68, rue du Canal, après l'encoignure de la rue du Camp. Les étages supérieurs de la bâtisse qui forme l'encoignure des rues Canal et Camp et est occupé par S. H. Peck.
Pour les conditions, s'adresser à EDWARD BARNETT, Rue Royale, No 42.

A LOUER.
Au premier novembre prochain, les étages supérieurs de la maison située rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine, dont le rez-de-chaussée est occupé par MM. Rilleux et Boggio.
Ce local, à cause de sa porte cochère, sa remise et ses écuries, conviendrait parfaitement à un médecin. S'adresser à D. B. MACARTY, No 21, rue Conti.

A vendre,
CHANGE sur Paris à courte échéance. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 19 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 31 août 1861.

On demande
UNE INSTITUTRICE française pour instruire des enfants dans la campagne. Elle devra fournir les meilleures recommandations et être capable d'enseigner l'arithmétique et la musique. S'adresser rue Prytanie, 287, entre Delord et [illegible].

VENTES A L'ENCAN.

200 lots d'habillements d'hiver.
—AUSSI—
100 douzaines chemises blanches et américaines.
PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.
LUNDI, 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 68—
200 lots d'habillements d'hiver.
—AUSSI—
100 douzaines chemises blanches et en couleur.
Conditions à la vente.

Divers. Divers
Vente pour compte de qui il appartiendra.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
SAMEDI, 14 septembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47, [illegible] gomme arabique, cannelle, poivre noir, corde, conserves, souffliets, ciment, champagne, bouteilles, cuillers, harnais, tabac, candi, glaces, soude, bière, raisins, sel, poulie, &c.
Conditions comptant.

Fonds d'un magasin de chaussures— Vente sans réserve, de 1000 paires de chaussures pour hommes, femmes et enfants.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, 14 du courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu sans aucune réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114— Le fonds d'un magasin de chaussures en liquidation— le plus bel assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Il n'en a jamais été offert d'aussi belles à l'encan.
Conditions à la vente.

Une paire de chevaux de famille et une voiture à 4 roues.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 74, rue de Chartres.
SAMEDI, 14 septembre, à midi et demie, il sera vendu sans réserve, devant la Bourse des Marchands et des Encanteurs, Passage de la Bourse entre les rues Douane et Canal:
Une paire de chevaux de famille, harnais et une voiture à 4 roues.
Conditions— comptant.

217 barils de farine.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
SAMEDI, 14 septembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47—
217 barils de farine, diverses marques.
Conditions— Comptant.

Terrains de valeur, rue de l'Esplanade.
PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
Bureau No 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi 14 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—
Sept lots de terre désignés par les Nos 1 à 5, 9 et 10, lesquels lots de terre traversent l'îlet de rue à rue et ayant chaque 30 pieds de face à chacune des rues Esplanade et St-Jean. [Cette dernière rue est comblée.] ... de profondeur, entre Sauvage et Campement et à une distance d'environ un demi îlet de la rue de l'Esplanade. Voir le plan à la Bourse.
Conditions— Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an du date et garantis par hypothèque.
Actes de vente par devant J. Agaisse, not. pub.

Vente pour le compte et risques des premiers acquéreurs.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 74, rue de Chartres.
SAMEDI, 14 septembre 1861, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte et risques de Jean Abelard, [illegible] et d'un autre acquéreur, qui ne se sont pas conformés aux termes de l'adjudication qui leur a été faite le 8 février 1861, à la Bourse St-Louis, des propriétés et esclaves suivants, savoir—
Un lot de terre situé dans cette paroisse, dans le second district de cette ville, au Bayou St-Jean, mesurant 73 pieds 3 pouces de face au dit Bayou St-Jean, 191 pieds 5 lignes de profondeur sur la droite, 189 pieds et 3 lignes de profondeur sur la gauche et 72 pieds 5 lignes dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Yanes, griffonne âgée d'environ 45 ans, avec ses trois enfants, Sophie, âgée de 7 ans, Marie de 5 ans et James de 3 ans.
Termes et conditions— Pour la propriété: Un tiers comptant et la balance à un, deux, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit. Pour les esclaves: comptant.
[illegible]
Actes de vente par devant Amédée Ducatel, not. pub. aux frais des acquéreurs.

N'AYANT jamais acheté la propriété mentionnée dans l'annonce qui précède, et aucune portion d'icelle, et n'ayant jamais autorisé qui que ce soit à en faire l'acquisition pour nous, nous protestons [illegible].
Nlle Orléans, 12 septembre 1861.
JEAN ABELARD. EUGENE BATOUT.

Succession de Jean Louis Dolliole.
Louis Dumesnil Dolliole et al vs Pierre Léon Bonnecaze, tuteur de ses enfants mineurs, pour un partage— No 18,049.
PAR CHAS E FORSTALL, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 90.
IL sera vendu SAMEDI, 14 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1861, par honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, l'esclave suivant appartenant à la succession susdite, savoir—
Le nègre Valcour, âgé d'environ 25 ans, bon cordonnier, pour hommes; [illegible]
Conditions— Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothéqué.
Actes de vente par devant A. E. Bienvenu.

Vaches laitières.
PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
Bureau, 90, Passage de la Bourse.
IL sera vendu lundi 16 septembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bons-Enfants et Morale—
11 belles vaches laitières.
Conditions— Comptant.

Succession de feue Benoite Boré, veuve de feu Claude Dolbeau.
Propriété améliorée rue St-Pierre, et lots de terre dans la ville et paroisse de Jefferson.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 14 août 1861, et No 16462, il sera vendu à l'encan, samedi 21 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour compte de ladite succession—
1o— Un lot de terre situé rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur 90 pieds de profondeur; ensemble la maison qui y est bâtie, cuisine et toutes les améliorations y appartenant.
2o— Un Lot de Terre situé dans la ville et paroisse de Jefferson dans l'îlet borné par les rues Magazine, Lyon, Live Oak et Upper Live, désigné par le No 10 conformément à un plan lithographié déposé suivant plan No 66 du livre des plans de J. B. Marks, notaire à la Nouvelle-Orléans, mesurant et étant de W. L. Poole, aux environs mesurant... Ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Lyon, sur une profondeur de 150 pieds; ensemble avec les améliorations.
3o— Trois Lots de Terre situés dans la ville et paroisse de Jefferson, désignés par les Nos 15, 16 et 17 de l'îlet compris entre les rues Laurel, Live Oak, Lyon et Upper Line, sur un plan fait par W. J. Thompson, voyer de la ville de Jefferson, en date du 13 mai 1856, et déposé en l'étude de H. F. Caire, notaire, sous le No 11 du livre des plans No 3. Lesdits lots mesurent chacun, mesure américaine 30 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 125 pieds; ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions— comptant.
Actes de vente par devant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR J. B CROZAT, encanteur,
Bureau, No 71, rue Royale.
Succession de Suzanne Bruder femme décédée d'André Molle.— No 16,432.
IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, le 5me) cinquième jour du mois d'octobre 1861, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Berenuda, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 30me jour d'août 1861, dossier de la Cour No 16,432, savoir—
Un lot de terre situé dans le Faubourg St-Jean, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 29 sur un plan dressé par L. Bringier, daté le 11me jour d'avril 1837, et déposé dans le bureau de Théo. Tureaud, notaire public. Ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Broad, sur cent cinquante pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions— La moitié comptant et la balance à un an de crédit, avec billets sans endosseur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, la quérir et frais de la police d'assurance.
Acte de vente devant C. V. Foulon, notaire, aux frais de l'acquéreur.— Le plan est déposé au bureau de W. J. Castell, notaire public, successeur de L. Hermann, notaire public.

VENTES JUDICIAIRES.

Pierre Devergès vs ses créanciers.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans— No 15 710— En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 d'août 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le samedi 14 de septembre 1861, à midi, à l'hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de—

Un îlet de terre situé derrière cette ville, dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, formant partie de la ci-devant habitation Blanc— ledit îlet de terre est désigné par le No Vingt-Trois, compris entre les rues Quatrième, Cinquième, Ste Anne et Dumaine et composé de vingt-six terrains numérotés de 1 à 26 inclusivement, conformément à un plan fait par J. A. Bourgerol, arpenteur, le 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public en cette ville, et aussi conformément à un plan dressé par John Bois, architecte, le 15 de décembre 1848 et déposé à son bureau pour recours.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir—
Les Nos Un, Deux et Trois sont contigus, et ont chacun trente deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Quatrième, trente-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur cent quarante-un pieds sept pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Le No Quatre, mesure trente deux pieds cinq pouces et 7 lignes de face à la rue Quatrième sur cent quarante un pieds sept pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les Nos Cinq, Six et Sept sont contigus et ont chacun trente-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No Cinq forme l'angle des rues Dumaine et Quatrième.
Les Nos Huit Neuf, Dix, Onze, Douze, et Treize sont contigus et ont chacun trente un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur cent vingt sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles.— Le No Treize forme l'angle des rues Cinquième et Dumaine.
Les Nos Quatorze, Quinze, Seize et Dix-Sept, sont contigus et ont chacun trente deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Cinquième, trente-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur cent quarante-un pieds sept pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les Nos Dix-Huit, Dix-Neuf, Vingt, Vingt-Un, Vingt-Deux et Vingt-Trois sont contigus et ont chacun trente-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne sur cent vingt sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Dix-Huit forme l'angle des rues Ste Anne et Cinquième.
Et les Nos Vingt-Quatre, Vingt-Cinq et Vingt-Six sont contigus et ont chacun trente-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne sur cent vingt sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Vingt-Six forme l'angle des rues Ste Anne et Quatrième.
Ensemble avec toutes les circonstances et dépendances desdits terrains, sans exception ni réserve.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs P. Walsh.
COUR de Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.— No 2082— En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'honorable A. Bouchet, juge de ladite cour, je vendrai à l'enchère publique, mercredi, 25 septembre 1861, à 10 heures du matin, dans l'Exchange Place, No 7, entre les rues Conti et Bienville, le fond de Commerce [illegible].
SAMUEL HAMILTON, Constable.

BLANCHISSEUSE.
UNE personne de couleur pouvant fournir de bonnes recommandations trouverait à s'employer en s'adressant au No 21, Bienville.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente du Marshal des Etats Confédérés— Les Etats Confédérés vs le bateau *Charles A. Farwell*.— Dans la Cour de District des Etats Confédérés, No 19.
EN vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé dans la poursuite susmentionnée, je vendrai en plus tout enchérisseur le jeudi, 10 d'octobre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Bienville, pour le compte et aux risques de M. Robert J. [illegible] le bateau CHARLES A. FARWELL, avec les apparaux, agrès, etc., de 126 61/95 tonneaux.
Conditions— Comptant ou en billets Confédérés au moment de l'adjudication.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, le 9 septembre 1861.
C. E. BEVERLEY, Marshal des E.-C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.— Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &.— Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.
EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal— Le navire *Marshal*, ses gréement, apparaux, meubles et embarcations, de 1000 tonneaux. Conditions, comptant ou en billets Confédérés.
Bureau du Marshal des Etats Confédérés Nlle-Orléans, 24 août 1861.
C. E. BEVERLEY, Marshal des E. C.

AVIS JUDICIAIRES.

John Lawrence Lewis vs ses créanciers— No 15,299.
ETAT de la Louisiane— 3me Cour de District de la Nouvelle-Orléans— Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable J. L. Lewis soit convoquée, et qu'une assemblée des créanciers audit insolvable ait lieu pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le jeudi 26 de septembre courant, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer et prendre un consul des affaires de l'insolvable et de nommer un syndic. E... Il est de plus ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nlle Orléans, 12 sept. 1861.
E. MICHOT, Dép. 1e Greffier.

Eugène Lotsan vs ses Créanciers.
ETAT DE LA LOUISIANE, Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans— No 14,388— Avis est par les présentes, donné aux créanciers de l'insolvable dans cette affaire et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à partir de la date de la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic dans cette affaire ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, ce 5 septembre 1861.
G. LUMINAIS, Dép. Greffier.

Succession de Ellen McConnell, veuve de Jno Harvey— No 8446.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans— Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la mineure Mary Ann Harvey ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. MICHOT, Député-Greffier.

Succession de D. H. Jones.— No 15,168.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans— Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. MICHOT, Député-Greffier.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
Succession de Jacques Simon Marchand.
AVIS— Les créanciers de la succession de feu Jacques Simon Marchand sont prévenus de faire connaître la nature de leurs réclamations dans les dix jours, soit à Amédée Ducatel, notaire public, rue Toulouse, No 47, soit à Frédéric Sédeau, exécuteur.

De l'autre bord du Lac.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON— Le bateau à vapeur G. BROWN partira du bout de la [illegible] TOUS LES JOURS, pour les endroits susdits, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; et partira de Covington à 4 heures et demie du matin, excepté LES DIMANCHES, il quittera le chemin de fer à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.
F. A. SHAW, agent, Rue Front, No 27.
Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de ...

LEGION FRANÇAISE.
—Ordre No 20—
Nlle-Orléans, 14 septembre 1861.
Les membres de la sixième compagnie, capitaine E. Mouzin, sont invités à se réunir ponctuellement lundi à 7 1/2 heures, 16 du courant à [illegible] bourré précises de soir à la Salle de la Patriote Union.
Des communications importantes leur seront faites.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de bataillon.
CH LAFFONTE DE LADEBAT, adjudant-major.

Batallon de Cazadores Españoles de Nueva Orleans— No 67.
Las compañías que componen este cuerpo, se reunirán el DOMINGO proximo, 15 del corriente, á las cuatro de la tarde, en la Plaza de Washington, para de allí pasar al campo de la Ruqueta, á ejercitarse en maniobras de Batallon.
De órden del Comandante.
El Ayudante, G. SEGUI Y GAHONA.

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.— Ordre No. 21.
Les membres de cette compagnie se réuniront à leur arsenal, dimanche 15 courant, à 11 heures précises, pour [illegible]. Affaires très importantes. Tous les membres sont priés d'être présents.
Par ordre du capitaine,
R. RAIMONDY, sergent major.

ROMAN GUARDS.
Cette Compagnie s'assemblera pour faire partie du Régiment de Ligne, établi [illegible] Camp Moore, [illegible] tous les vingt membres pour le compléter. S'adresser, au bureau de E. R. MARTEL, rue St Louis No 11, de 9 heures à 2 heures.

COMPAGNIE BELGE.
La compagnie se réunira SAMEDI, 14 courant, à 7 heures précises du soir, au local de la rue Conti, 72, pour affaires importantes.
Le plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du commandant.
Le sergent major, A. GLAUDOT.
Nlle-Orléans, le 9 septembre 1861.

COLLEGE JEFFERSON.
St Jacques, Lne.
JEUDI, 5 septembre 1861, a eu lieu, au collége Jefferson, l'élection des nouveaux directeurs, pour l'année scolaire 1861— septembre 1862. Ont été élus [illegible] directeurs:
MM. J. K. GAUDET, ALBERT [illegible], PLOR. NT FORTIER, ALFRED ROMAN, VICTOR FORSTALL, AD. SCHREIBER, SEPTIME FORTIER, J. LEBOURGEOIS.
A une réunion du nouveau conseil qui a eu lieu le même jour M. C. O. Dugué a été renommé à l'unanimité président du collége, et M. J. K. Gaudet secrétaire du conseil.

AVIS.
Nlle-Orléans, 9 septembre 1861.
NOUS prendrons les billets du trésor des Etats Confédérés, en paiement de marchandises ou en règlement de compte à qui nous sont dus, et rendrons en espèces quand il y aura lieu, toute différence n'excédant pas 20 cts pour un dollar payé en monnaie.
JUSTIN CASSEROUE & Co, Successeurs de B. Nautré & Co, 203. rue de Chartres.

ETAIN
En barres et en saumons.
CINQ CENT saumons à vendre pour du comptant.
JUSTIN CASSEROUE & Co, Successeurs de B. Nautré & Co, 2 & 4 rue de Chartres.

A LOUER.
L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasins et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au genre de commerce du locataire.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 19 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861.

A LOUER.
LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.
Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 187, rue du Canal.

AUX ACHETEURS.
LES soussignés préviennent les acheteurs de cet Etat et des Etats voisins, de venir examiner leur stock en considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.
U. LAROUSSINI & Co, No 187, rue du Canal.

MOULIN DU GLOBE,
Rue St Pierre, No 166, et Promenade Carondelet, No 17,
En face du Vieux Bassin.
CE MOULIN vient d'être construit. Il est maintenant en pleine opération et peut fournir, en n'importe quelles quantités,
De la Farine de Maïs fraîche, Gruau d'Avoine, &c.
Les ordres laissés au moulin, chez MM. Albertson & Madge rue de l'Union, No 8, ou à la boîte 52, Bureau de Poste, seront promptement exécutés.

Pas de Mercure!
MALADIES SECRETES.
Chez l'homme et la femme.
M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques.
Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.
INJECTION RICORD.
C'est avec cette injection que le Dr Ricord fait de si brillantes cures, les Ecoulements, la Gonorrhée chronique, les Fleurs blanches, etc., etc., disparaissent en quelques jours. Pharmacie enc. Conti et Bourgogne.
ROB ANTI-MERCURIEL.
Pour la guérison de toutes les maladies anciennes, syphilitiques, scrofuleuses, et celles causées par le MERCURE, telles que: Plaies syphilitiques, Dartres, Ulcères, Exostoses, Carie des os, etc. etc.
E. GAUDOZ, encoignure Conti et Bourgogne.

Découverte du Sud.
Préparation extraordinaire de HENRY & Co., pour les cheveux.
CETTE préparation vient d'être introduite en Louisiane et déjà elle s'y est fait une grande réputation. Elle prévient la chute des cheveux, leur rend leur couleur naturelle et guérit de la plupart des maladies du cuir chevelu.
On peut voir, à l'appui de cette assertion, des certificats de citoyens distingués de l'Etat, chez les principaux pharmaciens de la Nlle-Orléans, à la MAISON RESTAURATIVE est en vente.
Manufacture à Algers, à côté du dépôt du chemin de fer des Opelousas. THOS. THAYER, Agent des Etats Confédérés.

J. R. Jaffray & Co.,
7, St. MILDRED'S COURT,
Londres, (Angleterre.)
AGENT, M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier [illegible], Nouvelle-Orléans.